

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET MÉTIERS ET SON CFA AMTALENTS : DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF ÉCOLE DE L'INDUSTRIE DU FUTUR

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET MÉTIERS ET SON CFA AMTALENTS : DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF ÉCOLE DE L'INDUSTRIE DU FUTUR

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) adopté par délibération au Conseil d'Agglomération du 30 septembre 2024 ;

Vu la délibération C43-09-2025 du Conseil d'Agglomération du 29 septembre 2025 fixant les tarifs d'occupation à Niort Tech ;

Vu la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers et son CFA AMTalents adoptée par délibération au Conseil d'Agglomération du 30 septembre 2024 ;

Depuis 8 ans, la CAN s'engage fortement pour développer l'enseignement supérieur avec pour ambitions de favoriser l'accès aux études pour les jeunes du territoire, faciliter l'insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie, répondre aux besoins en compétences des acteurs locaux. La politique publique menée, notamment en favorisant l'amorçage dans le cadre d'implantation de nouveaux établissements, a permis de développer l'offre de formations (125 parcours à la rentrée 2025, soit + 55 % en 8 ans) et le nombre d'étudiants (plus de 4 000 aujourd'hui, soit + 49% en 8 ans) sur le territoire.

Essentielle au développement durable d'un territoire, la présence d'étudiants, véritable vivier local de compétences pour les entreprises, permet notamment l'essor des loisirs, des sports ou encore de la culture.

C'est aussi un levier pour le développement de l'innovation et l'accueil d'activités de recherche. Ainsi la dynamique engagée favorise la notoriété du territoire et contribue au renforcement de son attractivité.

L'industrie est le 2^{ème} secteur économique du territoire. Labellisé Territoire d'industrie avec la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre pour la période 2023-2027, elle compte près de 5 000 emplois sur son bassin d'activité. Pour accompagner ses entreprises et leurs besoins en recrutement, la CAN a monté un partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, grande école d'ingénieurs fondée en 1780, afin de proposer aux étudiants du territoire une nouvelle formation, le Bachelor en Sciences et Technologies, filières de l'industrie.

Ce cursus en trois ans, après un baccalauréat général ou technologique STI2D, délivre le Diplôme d'Établissement « Bachelor Arts et Métiers ». Il a été conçu pour répondre aux attentes des acteurs de l'Industrie en l'adaptant aux besoins du territoire. L'objectif d'Arts et Métiers est de dispenser cette formation dans une dizaine de villes de la Région Nouvelle-Aquitaine, Niort faisant partie des villes pionnières avec Dax et Bergerac lors de la rentrée 2024.

Cet établissement public historique a déjà su appréhender le tissu socio-économique local en rencontrant les proviseurs des lycées du territoire ainsi que plusieurs entreprises dont les besoins en recrutement sur le secteur industriel sont importants.

Le partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et Arts et Métiers prévoit un accompagnement sur trois ans correspondant à la phase d'amorçage. L'année universitaire 2026-2027 constitue la 3^{ème} et dernière année de cet accompagnement. La convention de partenariat est révisée annuellement pendant la phase d'amorçage pour l'adapter en fonction des objectifs convenus entre les deux parties.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat liant l'école nationale des Arts et Métiers, son CFA AMTalents et la CAN pour la période 2026-2027,
- Autorise le versement de la subvention proposée dans la convention de 30 000 € ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de partenariat ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

François GUYON

Secrétaire de séance

Délégué du Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».